



LA SOLUTION ? C'EST VOUS + NOUS !

La direction et le gouvernement refusent d'entendre les usagers et les cheminots. Ils ne VOUS entendent pas, VOUS qui êtes les utilisateurs du train et NOUS qui sommes chargés de vous faire voyager dans les meilleures conditions possibles malgré les attaques incessantes que subit le service public ferroviaire. Depuis plusieurs semaines, le climat est extrêmement tendu au sein de la SNCF. Atteinte à la sécurité ferroviaire, fermetures des guichets et des gares, suppressions de certaines dessertes, voire de lignes, suppressions massives de postes de cheminots sont devenues insupportables pour VOUS comme pour NOUS.

LES PROBLÈMES RECURRENTS

FERMETURES GUICHETS/GARES

- Impossibilité d'obtenir un billet autrement qu'auprès du contrôleur dans le train avec un tarif majoré.
- Seule possibilité d'achat d'un billet sur un automate sans aide du personnel SNCF.
- Nombre insuffisant de guichets obligeant les voyageurs à prendre RDV pour obtenir un billet avec des délais d'attente inadmissibles.
- Files d'attente sans fin aux guichets restants.

SÉCURITÉ FERROVIAIRE

- Les agents de conduite deviennent seuls responsables de la sécurité ferroviaire à bord du train en l'absence de contrôleurs.
- En cas d'incidents/accidents, prise en charge des usagers rendue complexe face à des situations dangereuses avec le risque d'un sur-accident.
- Suppression programmée des « autorisations de départ » par des agents chargés de la sécurité au sol (cheminots à casquette blanche) et responsabilité nouvelle sur les seules épaules de l'agent de conduite qui se retrouve déjà seul à bord.

MAINTENANCE MATÉRIEL

- Trains en panne, retardés, annulés.
- Problème de confort à bord (chauffage, climatisation, toilettes, ...).

LES SOLUTIONS CGT

- Les 900 emplois de vendeurs supprimés depuis janvier 2019 doivent être réaffectés en gare et singulièrement à la vente.
- 1 000 guichets doivent être réouverts sur le territoire.
- La direction SNCF doit présenter un plan de relance de la vente physique immédiatement.

- Présence de contrôleurs à bord des trains pour la sécurité ferroviaire, la sûreté, le service à bord.
- Présence d'agents chargés de la sécurité des circulations dans les gares.

- Réduire le temps entre deux passages à l'atelier.
- Embaucher de manière pérenne des techniciens, les former tout au long de leur carrière.
- Régulariser les emplois précaires (CDD, intérim, ...).

RETRAITES :

EN FINIR AVEC LES CONTRE-VÉRITÉS SUR LES CHEMINOTS

Si les cheminots peuvent encore ouvrir leurs droits à 57 et 52 ans, dans les faits et pour exemple : à partir de la génération 1978, ils doivent cotiser 172 trimestres pour une retraite à taux plein. Dans le cas contraire, ils subiraient une décote importante (1.250 % par trimestre manquant) impossible à supporter puisque l'âge d'annulation de la décote est fixé à 62 ans.

- ▶ **Les droits spécifiques des cheminots** sont financés par eux-mêmes et le fruit de leur travail, par le biais d'une surcotisation.
- ▶ **RÉGIME GÉNÉRAL + COMPLÉMENTAIRE** : 25.47 % de cotisations.
- ▶ **RÉGIME SPÉCIAL DES CHEMINOTS** : 46.30 % de cotisations.
- ▶ Contrairement à ce qui est dit, **le régime général ne contribue donc pas** au financement de ces droits spécifiques.

La compensation au titre du « déséquilibre démographique » versée à la SNCF est une mesure qui permet de financer une partie des pensions versées aux cheminots actuellement en retraite.

Cette compensation est due à la baisse incessante des effectifs depuis plusieurs décennies qui a réduit le nombre d'actifs par rapport aux retraités. La suppression du régime spécial des cheminots ne changerait rien à la situation : il faudrait toujours verser ces pensions.

Ce dispositif n'est pas une spécificité des cheminots.

Ainsi, les régimes des salariés de la Banque de France, des exploitants agricoles, des salariés agricoles, des artisans/commerçants, des marins ou des clercs de notaire, pour ne citer que quelques exemples, bénéficient aussi de cette compensation pour les mêmes raisons : la baisse de l'emploi et donc du nombre de cotisants. Cela ne relève pas du choix des salariés ou des pensionnés.

La réforme ferroviaire de 2018, quant à elle, fixe la **fin des recrutements au Statut au 1^{er} janvier 2020**. Ainsi, l'extinction du régime spécial des cheminots est probable, faute de nouveaux cotisants. C'est pourquoi, la CGT des Cheminots réclame l'ouverture de leur régime spécial à l'ensemble des salariés de la branche ferroviaire, qu'ils soient de l'entreprise publique ou d'entreprises ferroviaires privées.

L'avenir du service public SNCF, les retraites et les conditions sociales sont des sujets qui nous concernent tous, quels que soient notre âge, notre profession, notre entreprise, la région dans laquelle nous vivons.

La situation ferroviaire comme la situation sociale dans le pays nécessitent que nous combattons et si possible, ensemble.

OUI, LA SOLUTION, PLUS QUE JAMAIS C'EST....VOUS + NOUS !

